

## SOMMAIRE

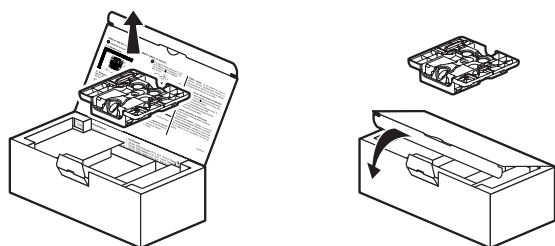
Page

1. Description .....	1
2. Installation .....	2
3. Raccordement .....	2
4. Utilisation .....	5
5. Maintenance .....	6
6. Conformité et agrément .....	7
7. Équipements et accessoires .....	7

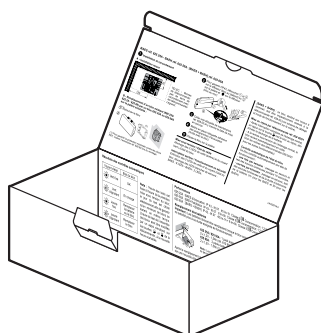
## 1. DESCRIPTION

BAES d'habitation IP 43 - IK 07  
8 lm - 5h  
Classe II :   
Consommation : 1,2 W ; 1,6 VA

### • Livraison

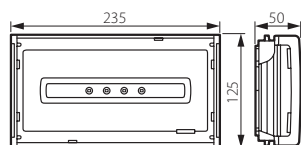


Patère livrée débrochée, possibilité de refermer la boîte après utilisation de la patère.



Notice imprimée à l'intérieur de la boîte.

### • Cotes d'encombrement



Poids du produit conditionné : 0,56 kg.  
Volume : 1,903 dm<sup>3</sup>.

### • Caractéristiques techniques

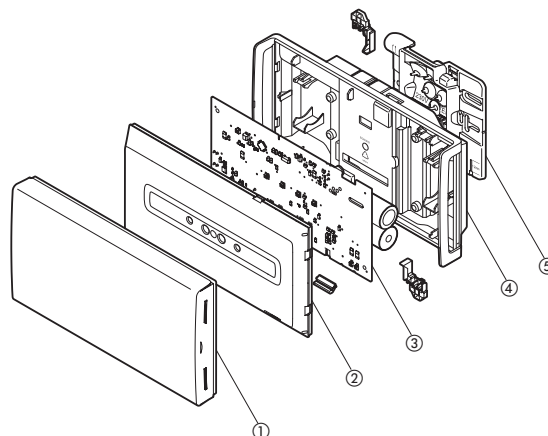
Produit pour fixation saillie, en mural ou plafonnier.  
Bloc autonome d'éclairage habitation à Leds

Flux assigné à 5 heures : 8 lumens.  
Autonomie : 5 heures (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 7h30 à neuf est imposée par la norme).  
Conforme aux normes : NF C 71-805(1992) et EN 60598-2-22  
NF C 71-820 + NF 413

Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI et NF environnement.  
Classe II :

Télécommande pour la mise au repos lors des coupures secteur volontaires.  
Bornes d'entrée de la télécommande protégée contre les erreurs de branchement.  
Alimentation 230 V $\sim$  - 50/60 Hz.  
Équipé de bornes à raccordement automatique à forte capacité (2 x 2,5 mm<sup>2</sup>).

### • Matériaux



Enveloppe plastique Classe II :

- ① Diffuseur : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ② Réflecteur : polypropylène blanc auto-extinguibilité 650 °C 30 s.
- ③ Carte électronique
- ④ Socle : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 850 °C 30 s.
- ⑤ Patère incorporant les membranes d'étanchéité : polypropylène + SEBS auto-extinguibilité 850 °C 30 s.

Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

## 1. DESCRIPTION (SUITE)

### • Pouvoir calorifique

Charge calorifique des pièces plastiques composant de l'enveloppe : 12 MJ. Charge calorifique : 15 MJ.

### • Possibilité de signalisation

Ce produit peut être équipé des étiquettes autocollantes :



Réf. 0 626 86, jeu de 2 étiquettes de signalisation amovibles et recyclables (pictogramme d'évacuation + flèche) avec cadre de montage à l'intérieur du diffuseur. Permettent de répondre aux principaux types de signalisation d'évacuation.



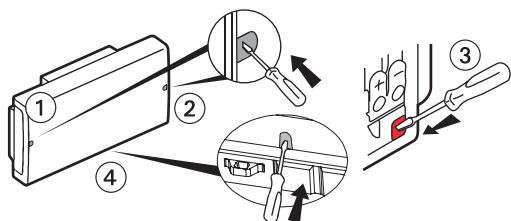
Réf. 0 626 87, étiquette Flèche à droite à 45°. Amovible et recyclable. A associer en complément des étiquettes réf. 0 626 86



## 2. INSTALLATION

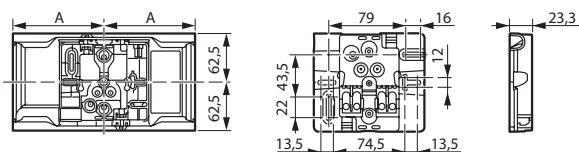
### • Garantie de l'IP

Pour garantir l'IP 43, déboucher ① et ② sur le diffuseur (bloc au plafond) ou ③ sur la patère et ④ sur le diffuseur (bloc au mur)



### • Installation neuve

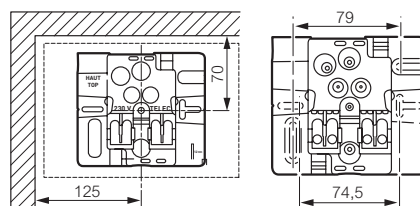
Dimensions de la patère.



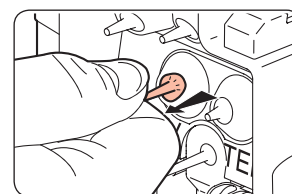
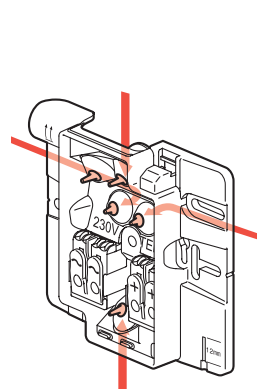
TELEC - Bornes de raccordement : pas de sens de raccordement avec les télécommandes Legrand.  
Capacité des bornes : 2 x 2,5 mm<sup>2</sup>.

## 2. INSTALLATION (SUITE)

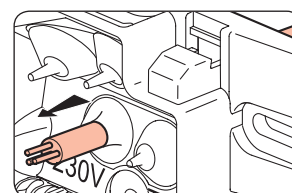
### Fixation de la patère



### Entrée de câbles

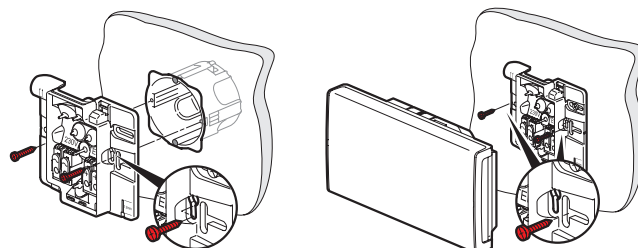


1 Arracher l'opercule



2 Passer le câble dans l'embout

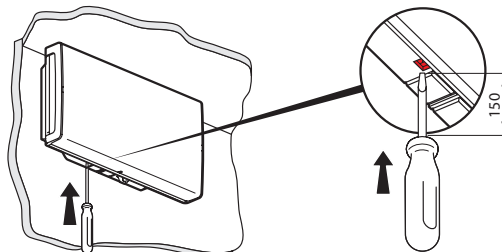
### • Fixation de la patère sur une boîte d'encastement



1 Fixation avec 2 vis dans boîte d'encastement.

2 Fixation avec 2 vis supplémentaires dans le mur.

### • Installation en ras de plafond

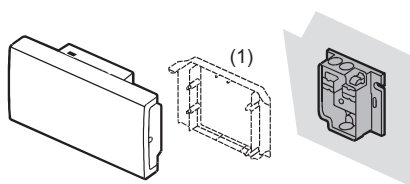


Déverrouillage possible par tournevis de longueur minimum 15 cm.

## 2. INSTALLATION (SUITE)

- Remplacement d'un bloc existant (0 608 65G - 0 625 65) par un bloc 0 626 65 sur la patère existante :

Retourner le bloc.



(1) Pour garantir la protection maximale contre les chocs IK 07, insérer l'entretoise réf. 0 626 80 lors du montage.

Coller une étiquette de maintenance réf. 0 609 00 et y inscrire la date de mise en service (voir 5.1).

### • Mise sous tension/état de veille

Allumage des 2 LEDs de veille (couleur ambre) et de la LED verte d'état du bloc.

La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit supérieur ou égal à 16 A.

### • Interruption secteur/fonctionnement en sécurité

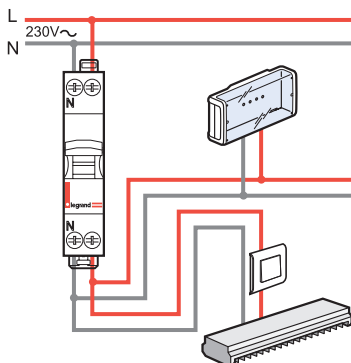
Extinction des 2 LEDs de veille et du voyant d'état du bloc. Allumage des 2 LEDs blanches de secours.

## 3. RACCORDEMENT

### ■ 3.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes

Art. EC 12 § 3 du règlement de sécurité.

La dérivation qui alimente un bloc doit être prise en aval et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc.



La dérivation peut se faire dans l'armoire électrique, sur l'interrupteur ou dans une boîte de dérivation.

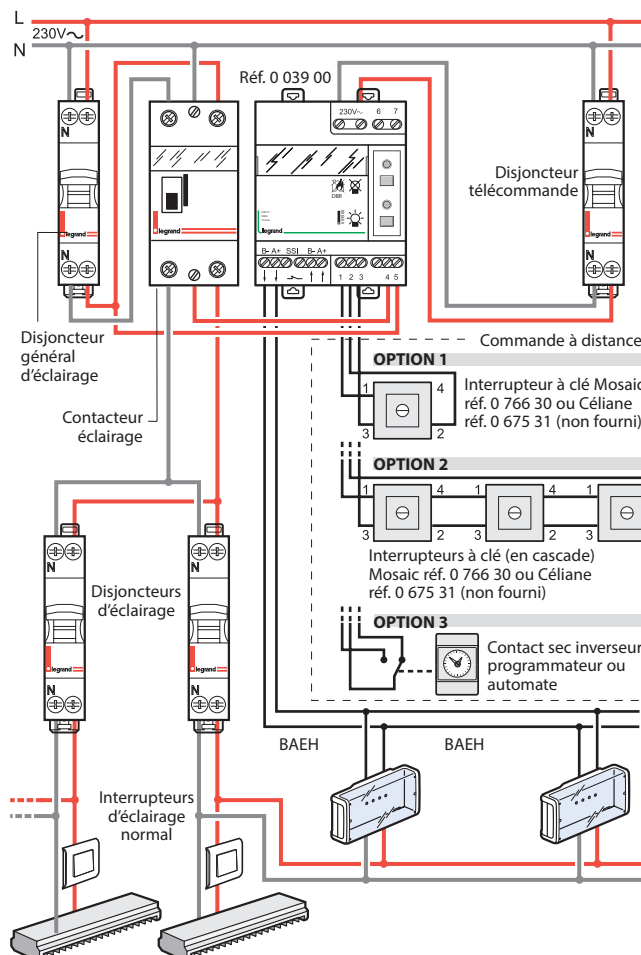
L'alimentation des blocs est soumise aux mêmes règles que les luminaires (câblage normal).

La polarité de la télécommande peut ne pas être respectée sur ce BAES si une télécommande Legrand réf. 0 039 00 ou 0 039 01 est utilisée. Dans le cas d'utilisation d'une autre télécommande la polarité lors du câblage devra alors être respectée, et la commande d'allumage ou d'extinction devra être maintenue au moins 2 secondes.

## 3. RACCORDEMENT (SUITE)

### ■ 3.2 Télécommande de mise au repos

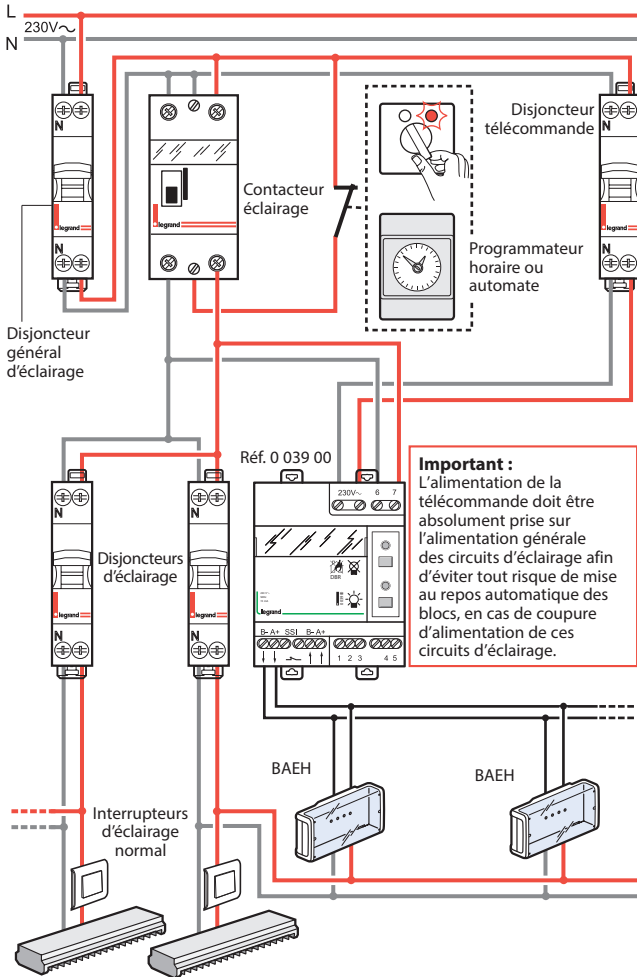
Coupage de l'éclairage et mise au repos des blocs à distance avec interrupteur à clé (Mosaic réf. 0 766 30 non fourni) ou par automatisme



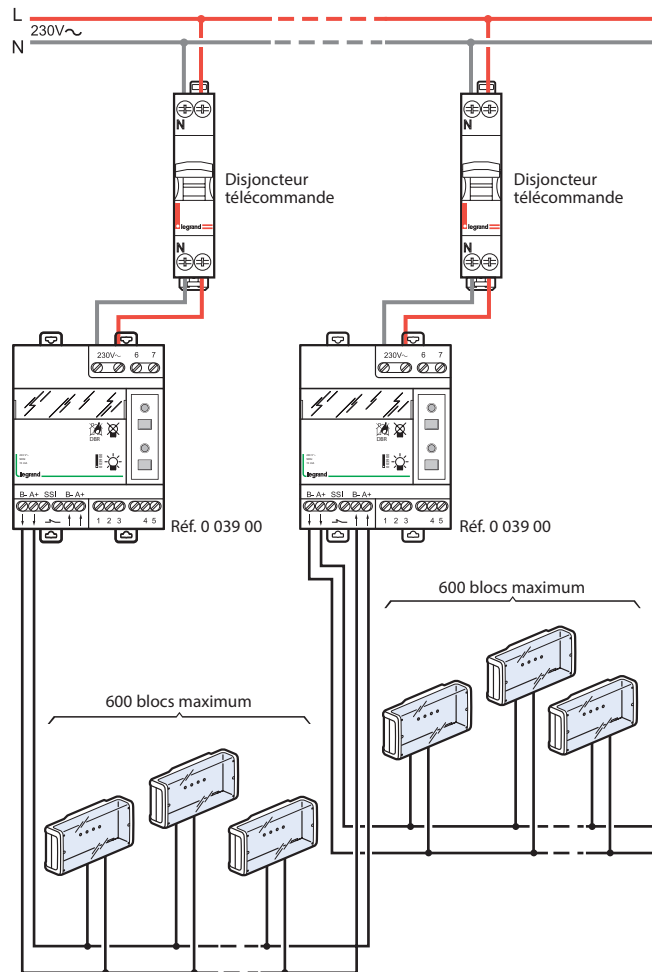
**3. RACCORDEMENT (SUITE)**

**■ 3.2 Télécommande de mise au repos (suite)**

Mise au repos automatique des blocs après la coupure volontaire de l'éclairage :



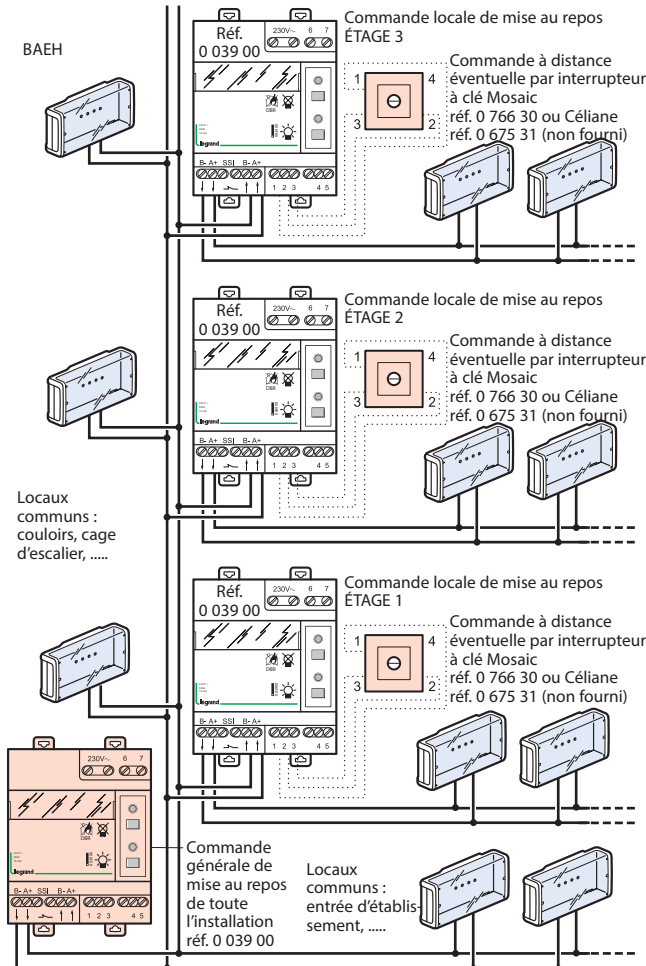
Extension d'installation au-delà de 600 blocs autonomes d'éclairage de sécurité :



**3. RACCORDEMENT (SUITE)**

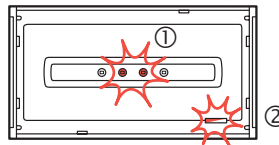
**■ 3.2 Télécommande de mise au repos (suite)**

Mise au repos par zone d'une installation comportant plusieurs zones d'exploitation :



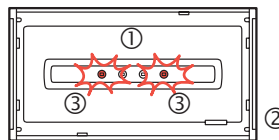
**4. UTILISATION**

**■ 4.1 Mise sous tension / état de veille**



Allumage du témoin de veille à LEDs ①, LED verte allumée ② (clignotante pendant la charge des accumulateurs 28 h max.).

**■ 4.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité**



Extinction du témoin de veille à LEDs ① et de la LED verte ②. Allumage des 4 LEDs de secours ③.

**■ 4.3 Mise au repos par la télécommande réf. 0 039 00/01**

**Après interruption volontaire de l'éclairage normal :**

Un appui sur la touche ☒ met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie.

**Remise sous tension de l'éclairage normal :**

Le bloc revient automatiquement en veille.

**■ 4.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)**

Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

**Une fois par semaine :**

Passage en secours et test pendant 15 s.

**Une fois par trimestre :**

Passage en secours pendant 5 heures et test d'autonomie de la batterie. Test de la source lumineuse et de la durée d'autonomie de la batterie.

**■ 4.5 Résultat des contrôles automatiques**

LEDs	Luminaire OK	Défaut accumulateur	Défaut électronique
Verte	(fixe ou clignotante)		
Jaune		(fixe)	(clignotement rapide)

L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc ; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps.

L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches ☀ et ☒ de la télécommande, à la nouvelle heure souhaitée.

**■ 4.6 Arrêt d'un test en cours**

Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche EXTINCTION du coff et de télécommande réf. 0 039 00. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

**■ 4.7 Cas particuliers**

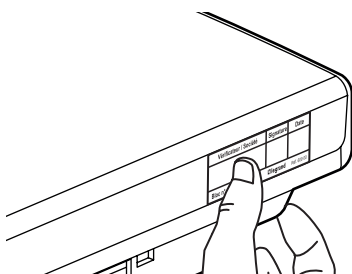
Lorsqu'une mise hors tension est supérieure à 3 jours, les tests ne sont plus effectués. Le cycle de test reprendra après la remise sous tension et la recharge des accumulateurs. Les tests prévus le jour de la remise sous tension sont automatiquement repoussés de 24 h.

## 5. MAINTENANCE

### ■ 5.1 Maintenance périodique

• Règlement de Sécurité des E.R.P. (article EL 18 et EC 13)  
La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P.).  
Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.  
L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement.  
L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle.  
Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.

Vérificateur / Société	Signature	Date
Bloc n°	 legrand	Réf. 0 609 00



Cette étiquette de maintenance (réf. 0 609 00) doit être apposée de manière visible sur chaque bloc autonome d'éclairage de sécurité en y inscrivant la date de mise en service du bloc.

### • Exploitation (article EC 14)

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation.  
L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension.  
L'utilisation d'une télécommande réf. 0 039 00 et d'un interrupteur à clef câblés suivant le schéma de câblage 3.2 permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normale lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :

#### Une fois par mois :

- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normale et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.
- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

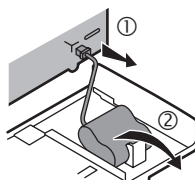
#### Une fois tous les six mois :

- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

## 5. MAINTENANCE (SUITE)

### ■ 5.2 Pièces de rechange

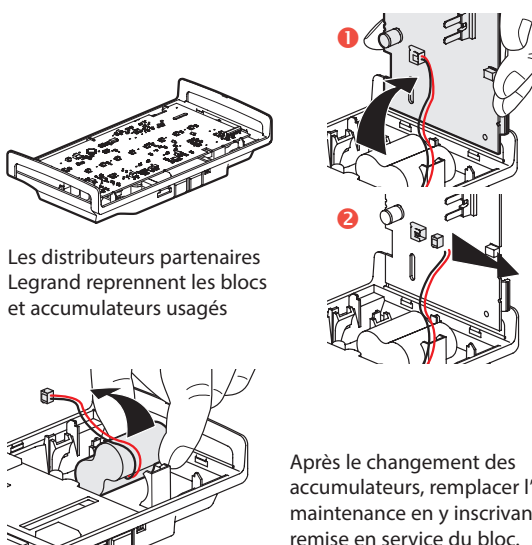
- Accumulateurs réf. 0 610 90



Saft 2 VNTCS  
2 x 1,2 V  
1,5 Ah  
KRMT 23/43  
Ni - Cd

### ■ 5.3 Remplacement des accumulateurs

Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.



Les distributeurs partenaires Legrand reprennent les blocs et accumulateurs usagés

Après le changement des accumulateurs, remplacer l'étiquette de maintenance en y inscrivant la date de remise en service du bloc.



## 6. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT

NF C 71 805 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour bâtiments d'habitation soumis à réglementation »

La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAEH en France.

Le marquage NF AEAS atteste de la conformité à cette norme.

NF C 71 820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-1 : Norme Européenne « Luminaires »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF 413 NF ENVIRONNEMENT Blocs d'éclairage de sécurité

Le marquage NF environnement atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité »

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours »

## Influences électromagnétiques : CEM

### Émission

- EN 55015 (tensions perturbatrices)

- EN 55022 (rayonnement perturbateur) classe B

### Immunité

- EN 61000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 4 kV au contact

- EN 61000-4-3 (champs rayonnés) critère B 10 V/m

- EN 61000-4-4 (transitoires en salves) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage

- EN 61000-4-5 (chocs de foudre) critère B

- EN 61000-4-6 (perturbations conduites) critère A

- EN 61000-4-8 (champs magnétiques) critère A

- EN 61000-4-11 (creux de tension et coupures brèves)

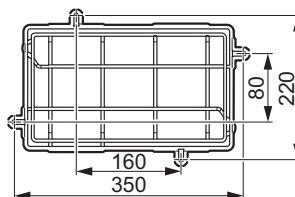
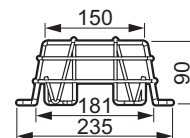
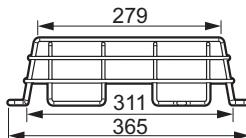
## 7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

### ■ 7.1 Grilles

#### • Grille de protection standard réf. 0 626 90 peinte en blanc

Résistance aux chocs : IK 10 - 20 joules

Fixation sur 4 trous sur tous les côtés



#### • Kit antivandale réf. 0 625 99

Comprend 4 vis M5 inviolables nécessitant l'outil réf. 919 45

(non livré) et 4 chevilles métalliques pour une fixation robuste sur support béton, brique pleine, parpaing et autre maçonnerie.

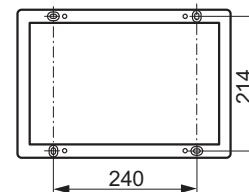
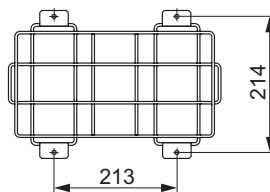
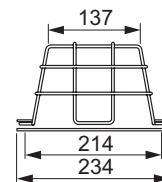
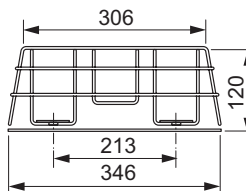
Pour grilles réf. 0 626 90/91/93.

#### • Grille de protection antivandale réf. 0 626 92 en métal gris

Résistance aux chocs : IK 20 - 50 joules

Embase murale sur cadre métallique tenue par 4 chevilles métalliques.

Verrouillage par vis à têtes inviolables nécessitant l'outil réf. 0 919 45 (non livré).



#### • Outil de vissage réf. 0 919 45

Permet la manoeuvre des vis inviolables de la grille réf. 0 626 92.

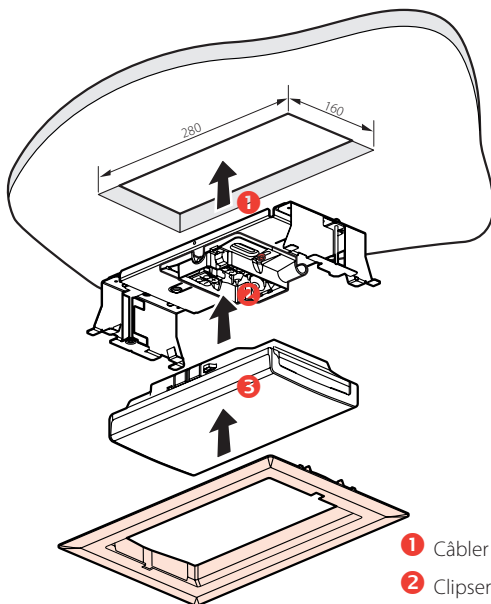
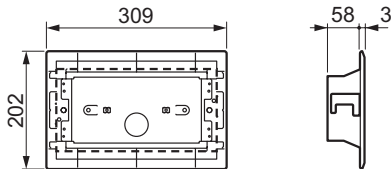


**7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (SUITE)**

**■ 7.2 Accessoires d'encastrement réf. 0 626 95**

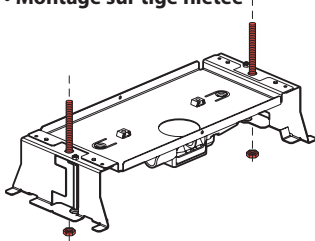
Pour fixation des blocs dans les faux plafonds :

- Fixation par griffes sur support plein porteur, plâtre, placoplâtre, bois...
- Fixation par tige filetée, crochets ou câbles pour encastrement dans plafond suspendu.
- Permet les opérations de maintenance en position "encastrée".
- Fixation dans mur ou plafond (placoplâtre) ou bois.

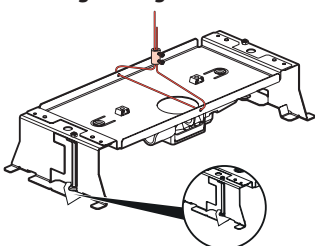


- 1 Câbler la patère
- 2 Clipser le bloc
- 3 Clipser le cadre de finition

**• Montage sur tige filetée**



**• Montage avec griffes et câble de sécurité**

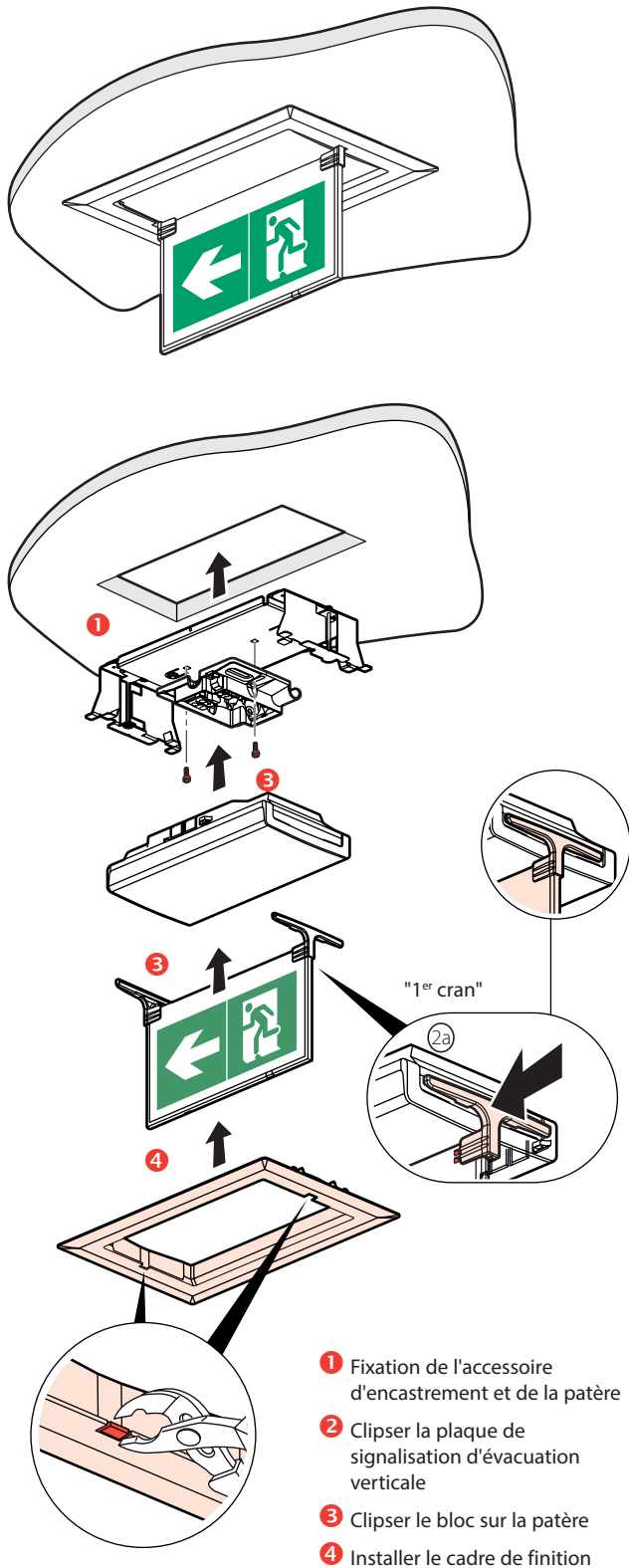


**Important :** Les blocs doivent être fixés sur un élément porteur du plafond de sorte qu'ils ne risquent pas de tomber ou se décrocher pendant le début d'un sinistre ou dès qu'il y a accident (les plaques qui se désagrègent à l'eau ne sont pas de supports fiables pour les BAES).



7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (SUITE)

■ 7.3 Fixation en encastré avec accessoire d'encastrement réf. 0 626 95 + plaque de signalisation d'évacuation verticale réf. 0 626 85



7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (SUITE)

■ 7.4 Fixation en saillie avec plaque de signalisation d'évacuation verticale 0 626 85

